

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

SÉANCE DU 26 MARS 2025

Objet de la délibération

N° 2025-33

Approbation du Compte Financier Unique de
Grand Belfort
Communauté
d'Agglomération de
l'exercice 2024 - Budget
Principal, Budgets
annexe de l'eau, de
l'assainissement et du
Lotissement artisanal
Les Errues

Le 26 mars 2025, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, M. Arnaud MIOTTE, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Laurent DEMESY,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechêne** : Mme Corinne AYMONIER, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, Mme Charlène AUTHIER, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, Mme Corinne CASTALDI, M. Philippe LEGROS, M. Olivier BLOCH, M. Maxime BOURQUIN, M. René SCHMITT, Mme Annie BAULAY, M. Karel TRAPP, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Marie-Josée BAILLIF, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : Mme Anne-Claude TRUONG, **Danjoutin** : M. Pierre GOBERT, **Eguenigue** : M. Gérard PAYROU, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : M. Dominique JEANNIN, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-chateau** : M. Michaël BRUN, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marianne BONNANS-WEBER, **Vétrigne** : M. Alain SALOMON.
M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)
M. Patrick DUMEL (suppléant de M. Michel BLANC)
M. Roger CHENUT (suppléant de Mme Isabelle SEGURA)
Mme Marie-Ange PERREZ (suppléante de M. Jean-François ROUSSEAU)

Etaient absents :

M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Eric KOEBERLÉ Vice-président - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente
Mme Loubna KETFI-CHARIF Vice-présidente - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée
Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Stéphane GUYOD Vice-président
M. Jean Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Philippe LEGROS (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
M. Nikola JELICIC (Belfort) - mandataire : Mme Corinne CASTALDI (Belfort)
M. François BORON (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO (Belfort)
Mme Christiane EINHORN (Belfort) - mandataire : Mme Nathalie BOUDEVIN (Belfort)
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Pascal GROSJEAN (Bermont)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Pierre GOBERT (Danjoutin)
Mme Dorothée FERNANDEZ (Denney) - mandataire : M. Michael JÄGER (Menoncourt)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - mandataire : Mme Christine BAINIER (Phaffans)
Mme Marie-Line CABROL (Offemont) - mandataire : Mme Parvin CERF (Belfort)
M. Jean-Pierre CNUDDE (Pérouse) - mandataire : M. Arnaud MIOTTE Conseiller communautaire délégué
M. Damien MESLOT Président
M. Gérald LORIDAT (Bavilliers)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)
M. Florian BOUQUET (Châtenois-les-forges)
M. Henri OSTERMANN (Cunelières)

M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)
M. Roland JACQUEMIN (Vézelois)
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)
M. Michel BLANC (Lacollonge) - suppléé(e)
Mme Isabelle SEGURA (Petit-croix) - suppléé(e)
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul Moutarlier

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 20h52.

Direction des Finances

Références : MM/RB/CN/DB/CM
Code matière : 7.1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique de Grand Belfort Communauté d'Agglomération de l'exercice 2024 - Budget Principal, Budgets annexe de l'eau, de l'assainissement et du Lotissement artisanal Les Errues

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est tenu de se prononcer sur le compte administratif avant le 30 juin de l'exercice suivant ;

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Communautaire de désigner un de ses membres pour présider la séance pendant l'examen du Compte administratif et de procéder à son adoption, en dehors de la présence de Monsieur le Président ;

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 portant pérennisation du compte financier unique et généralisation du compte financier unique pour toutes les entités publiques locales ;

Le Compte Financier Unique a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux. Il constitue un document de synthèse reprenant le compte administratif élaboré par l'ordonnateur et le compte de gestion tenu par le comptable qui fusionneront.

Il répond à plusieurs objectifs :

- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable,
- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière.

La maquette retraçant les opérations comptables réalisées lors de l'exercice 2024 vous a été transmise. Vous y trouverez en annexe divers documents : il s'agit principalement de la présentation croisée par nomenclature fonctionnelle des administrations (NFA), des états de la dette et des garanties d'emprunts, de la liste des concours attribués à des tiers, en nature ou en subventions, des états des provisions...

Le rapport de synthèse ci-dessous a pour vocation de vous en présenter les chiffres et les faits marquants.

Sous la présidence de Madame Maryline MORALLET, 1ère Vice-présidente,

En dehors de la présence de Monsieur Damien MESLOT, Président, et après débat,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver le Compte Financier Unique 2024,

d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

Pour	79	
Contre	1	Mme Annie BAULAY
Suffrages exprimés	80	
Abstentions	2	M. René SCHMITT, M. Karel TRAPP
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 26 mars 2025
 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
 Le Président de la Communauté d'Agglomération
 et par délégation
 Le Directeur Général des services,

 Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Publiée le : 3 avril 2025
 Date de télétransmission : 3 avril 2025
 Identifiant de télétransmission : 090-200069052-
 20250326-lmc134091-BF-1-1

BUDGET PRINCIPAL

En 2024, le budget principal de Grand Belfort n'a pas connu de modification de son périmètre d'intervention.

1. La détermination du résultat 2024

1.1 Le résultat de l'exercice 2024

Recettes de fonctionnement	93 643 603,86 €	Solde d'exécution en fonctionnement	8 334 006,12 €
Dépenses de fonctionnement	85 309 597,74 €		
Recettes d'investissement	37 885 109,01 €	Solde d'exécution en investissement	-569 837,15 €
Dépenses d'investissement	38 454 946,16 €		
Restes à réaliser en recettes	10 342 129,59 €	Solde des restes à réaliser	-4 057 570,75 €
Restes à réaliser en dépenses	14 399 700,34 €		
		Solde d'exécution global	3 706 598,22 €

Le compte financier unique 2024 présente un excédent global de clôture de 3 706 598,22 € au titre du budget principal. L'affectation du résultat 2024 fait l'objet d'une délibération spécifique.

1.2 L'équilibre général

	CA 2023	CA 2024	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	88 331 581,06 €	90 897 151,72 €	2 565 570,66 € 1
Reprise du résultat de fonctionnement N-1	5 509 250,68 €	2 734 712,50 €	-2 774 538,18 € 2
Recettes d'ordre de fonctionnement	3 208,77 €	11 739,64 €	8 530,87 € 3
Dépenses réelles de fonctionnement	74 720 060,68 €	77 950 671,64 €	3 230 610,96 € 4
Dépenses d'ordre de fonctionnement	7 164 719,32 €	7 358 926,10 €	194 206,78 € 5
Solde d'exécution de fonctionnement	11 959 260,51 €	8 334 006,12 €	-3 625 254,39 € 6=1+2+3-4-5
Recettes réelles d'investissement	11 540 031,06 €	25 203 972,26 €	13 663 941,20 € 7
Recettes d'ordre d'investissement	11 944 225,46 €	12 681 136,75 €	736 911,29 € 8
Reprise du résultat d'investissement N-1	2 502 551,81 €	-1 828 341,62 €	-4 330 893,43 € 9
Dépenses réelles d'investissement	23 032 435,04 €	31 292 654,25 €	8 260 219,21 € 10
Dépenses d'ordre d'investissement	4 782 714,91 €	5 333 950,29 €	551 235,38 € 11
Solde d'exécution d'investissement	-1 828 341,62 €	-569 837,15 €	1 258 504,47 € 13=7+8+9-10-11

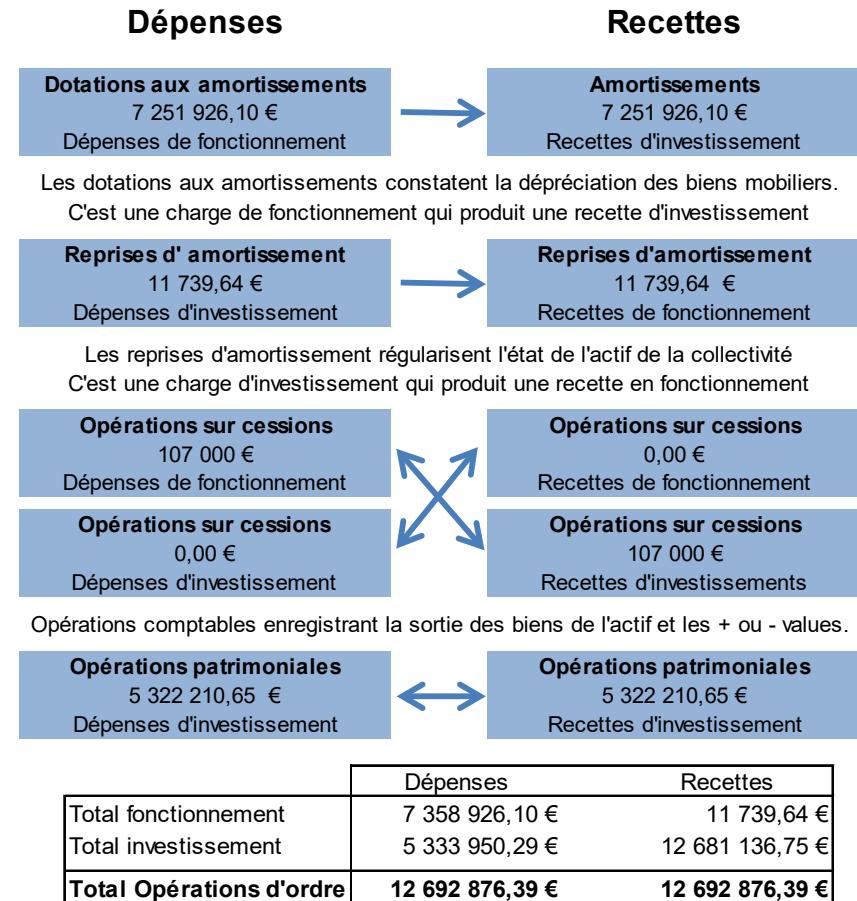
Répartition pour 100€ des recettes réelles de fonctionnement



Répartition pour 100€ des dépenses réelles de fonctionnement



2. Détail sur les opérations d'ordre

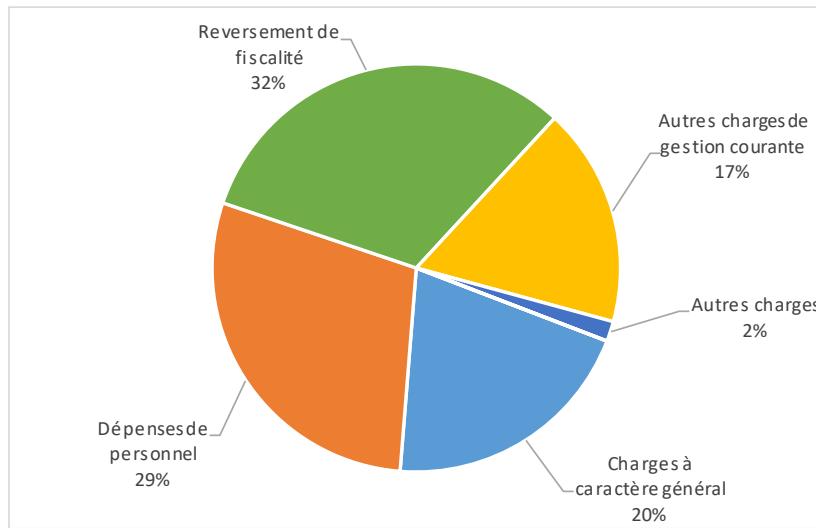


3. La section de fonctionnement

3.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 77.950.671,64 €. Elles augmentent de 3,2 M€ par rapport à 2023 soit + 8.19 %.

	2023	2024	Evolution
Charges à caractère général			
dont			
Déchets Ménagers	14 721 668,77 €	15 927 523,65 €	1 205 854,88 €
fluides	8 362 015,20 €	8 982 643,95 €	620 628,75 €
frais d'entretien	1 756 831,66 €	1 772 896,44 €	16 064,78 €
frais de maintenance	1 273 556,13 €	1 219 357,15 €	-54 198,98 €
Prime d'assurance	729 023,18 €	604 013,79 €	-125 009,39 €
Flux fluides et loyers	208 300,00 €	388 039,06 €	179 739,06 €
Prestations de service	367 723,00 €	376 986,00 €	9 263,00 €
études	235 326,75 €	359 614,93 €	124 288,18 €
affranchissement	156 537,33 €	256 964,27 €	100 426,94 €
	178 266,16 €	174 246,88 €	-4 019,28 €
Dépenses de personnel	20 962 899,33 €	22 531 443,88 €	1 568 544,55 €
dont			
Déchets Ménagers	4 571 128,20 €	4 900 495,93 €	329 367,73 €
Atténuation de produits	24 565 617,32 €	24 702 841,20 €	137 223,88 €
Autres charges de gestion courante	13 466 163,76 €	13 548 382,93 €	82 219,17 €
dont			
Déchets Ménagers	1 377 703,45 €	1 435 479,25 €	57 775,80 €
participation au SDIS	6 208 617,00 €	6 434 704,00 €	226 087,00 €
subvention aux RPI (ex-CCTB)	163 479,00 €	163 479,00 €	0,00 €
Travaux nouveaux locaux DS1	869 795,23 €	0,00 €	-869 795,23 €
subventions et participations	3 727 658,89 €	4 542 994,89 €	815 336,00 €
Frais financiers	997 161,57 €	1 237 732,19 €	240 570,62 €
Charges exceptionnelles	6 549,93 €	2 747,79 €	-3 802,14 €
TOTAL	74 720 060,68 €	77 950 671,64 €	3 230 610,96 €



Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de 1.205 K€ entre 2023 et 2024 dont + 620 K€ pour l'activité déchets ménagers qui représentent 56 % de ce poste de dépenses. Les principales évolutions sont :

- Les dépenses se rapportant à l'activité Déchets Ménager augmentent de + 620 K€ dont :
 - o Les contrats de prestation de service augmentent de 462 K€ dont + 372 K€ de sous-traitance et traitement des bio-déchets, + 194 K€ de tri des déchets, + 159 K€ de sous-traitance et transports des déchets dont les déchets verts et - 263 K€ de frais d'incinération des déchets par le SERTRID.
 - o Les autres principales évolutions concernent l'entretien des points d'apports volontaires + 60 K€, les frais de communications et de sensibilisation (extension des consignes de tri) + 51 K€ et des frais d'études en augmentation de 35 K€.
- Les primes d'assurance sont en augmentation de 179 K€.
- Les prestations de service augmentent de 124K€ dont 90K€ de frais de dépollution et 41 K€ de frais de gestion et d'entretien des aires d'accueil.
- Les frais d'études sont en hausse de 100 K€ dont diagnostic TLPE + 67 K€ et audit informatique + 37 K€.
- Les frais de maintenance sont en baisse de 125 K€ principalement en raison des frais de maintenance des logiciels (E-école, - 226 K€)

Les dépenses de personnel sont en augmentation de 1.568 K€ (+ 7,48 %) par rapport à 2023 dont 329 K€ pour les dépenses de personnel du service Déchets Ménagers.

- Les reversements de fiscalité : s'élèvent à 24.702.841,20 € pour l'exercice 2024.

	2023	2024	Evolution en €	Evolution
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	23 639 044,00 €	23 829 044,00 €	190 000,00 €	1%
FPIC	731 586,00 €	603 193,00 €	- 128 393,00 €	-18%
REMBOURSEMENT FRACTION TVA TH	148 088,00 €	144 155,00 €	- 3 933,00 €	-3%
REMBOURSEMENT FRACTION TVA CVAE	- €	60 034,00 €	60 034,00 €	NC
TAXE DE SEJOUR - PART DEPARTEMENT	20 594,79 €	31 111,04 €	10 516,25 €	51%
AUTRES RESTITUTIONS	26 304,53 €	35 304,16 €	8 999,63 €	34%
TOTAL	24 565 617,32 €	24 702 841,20 €	137 223,88 €	0,56%

COMMUNES	Montant 2024
ANDELNANS	290 025 €
ANGEOT	65 687 €
ARGIESANS	141 091 €
AUTRECHENE	35 605 €
BANVILLARS	29 528 €
BAVILLIERS	364 232 €
BELFORT	16 735 907 €
BERMONT	37 093 €
BESSONCOURT	508 119 €
BETHONVILLIERS	97 763 €
BOTANS	74 614 €
BOUROGNE	843 592 €
BUC	24 633 €
CHARMOIS	1 040 €
CHATENOIS LES FORGES	266 199 €
CHEVREMONT	54 112 €
CRAVANCHE	457 773 €
CUNELIERES	43 727 €
DANJOUTIN	624 960 €
DENNEY	67 332 €
DORANS	45 184 €
EGUENIGUE	66 401 €
ELOIE	43 942 €
ESSERT	79 493 €
EVETTE-SALBERT	26 756 €
FONTAINE	80 682 €
FONTENELLE	10 950 €
FOUSSEMAGNE	158 683 €
FRAIS	43 001 €
LACOLLONGE	36 580 €
LAGRANGE	29 891 €
LARIVIERE	98 613 €
MENONCOURT	77 322 €
MEROUX-MOVAL	10 690 €
MEZIRE	49 495 €
MONTREUX-CHÂTEAU	163 510 €
MORVILLARS	372 298 €
NOVILLARD	44 701 €
OFFEMONT	311 069 €
PEROUSE	18 847 €
PETIT-CROIX	35 477 €
PHAFFANS	53 563 €
REPPE	37 216 €
ROPPE	58 068 €
SERMAMAGNY	92 062 €
SEVENANS	27 483 €
TREVENANS	150 284 €
URCEREY	20 875 €
VALDOIE	764 546 €
VAUTHIERMONT	35 990 €
VETRIGNE	11 599 €
VEZELOIS	10 741 €
TOTAL GENERAL	23 829 044 €

Le montant reversé aux communes au titre de l'attribution de compensation, est en augmentation de 190 K€ par rapport à 2023 en raison de :

- L'augmentation de 170 K€ de l'attribution versée à la commune de Belfort suite à la restitution du stade Roger Serzian,
- L'augmentation de 20 K€ de l'attribution versée à la commune de Trévenans pour faire face aux charges du service état civil.

Le montant de la contribution de l'EPCI au FPIC est en diminution de 128 K€ par rapport à 2023.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) progressent de 82 K€ entre 2023 et 2024. Cette évolution s'explique par :

- Les dépenses du service Déchets Ménagers qui augmentent de + 57 K€ dont + 173 K€ pour l'entretien des véhicules du service par le SMGPAP ; compensé par une baisse de - 104 K€ pour l'aide aux communes membres pour l'entretien des PAV (l'exercice 2023 incluait un rattrapage),
- L'augmentation de + 226 K€ de la contribution au SDIS,
- La hausse des subventions versées aux associations de + 582 K€ dont :
 - o Une augmentation de 200 K€ de la subvention versée à l'AUTB (retour au montant de 2022),
 - o Le financement de nouvelles associations culturelles et sportives pour + 400 K€ (150 K€ Les Riffs du lion, 150 K€ Théâtre de Marionnettes, 50 K€ ASMB Volley et 50 K€ Royal Team),
- Les abonnements aux logiciels informatiques augmentent de + 363 K€.

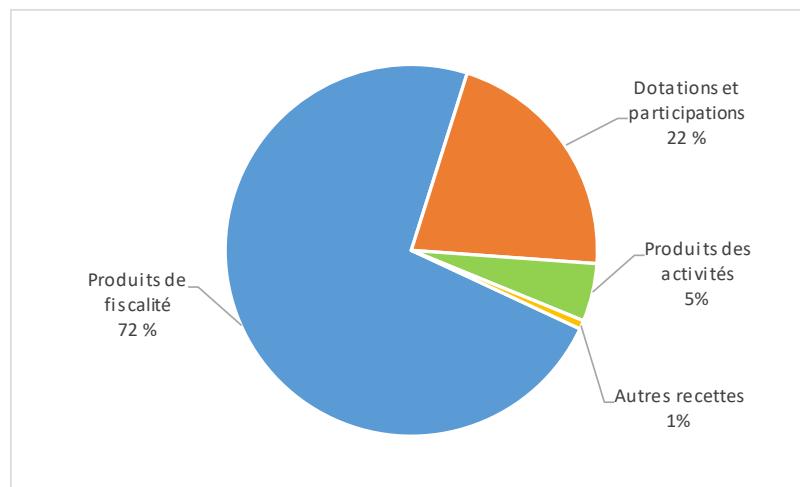
La variation par rapport à 2023 s'explique par des dépenses exceptionnelles en baisse :

- o Implantation des nouveaux locaux de la DSI au Techn'hom en 2023 (870 K€).
 - o La prise en charge du déficit du budget annexe du lotissement artisanal Les Errues : - 435 K€.
- Les frais financiers augmentent de 240 K€ entre 2023 et 2024, suite à la hausse des taux d'intérêt qui a débuté en 2022.
- Les provisions : au 31 décembre 2024, les provisions pour risque d'impayés s'élèvent à 93.979 € principalement constituées par un impayé sur jugement.

3.2 Les recettes réelles de fonctionnement

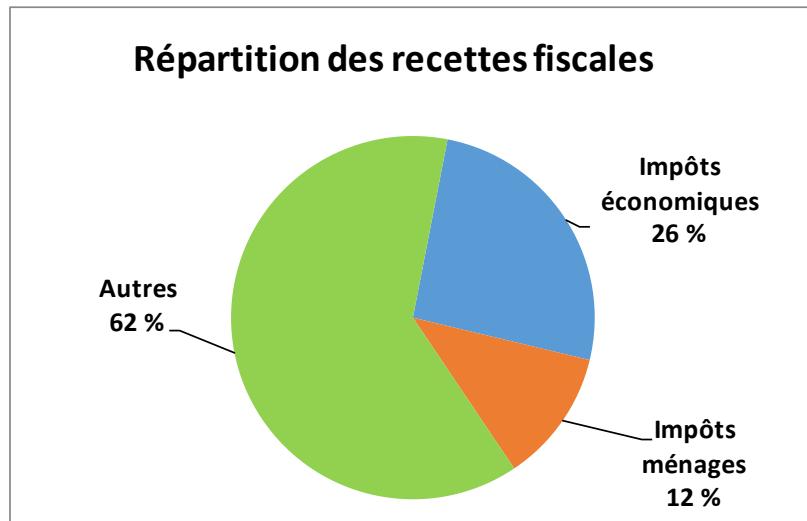
Pour l'exercice 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 90.897.151,72 €. Elles augmentent de 2,5 M€ par rapport à 2023.

	2023	2024	Evolution
Produits de fiscalité	63 464 701,24 €	66 279 729,81 €	2 815 028,57 €
<i>Impôts et taxes</i>	23 920 880,00 €	24 963 975,00 €	1 043 095,00 €
<i>Fiscalité locale</i>	39 543 821,24 €	41 315 754,81 €	1 771 933,57 €
Dotations et participation	19 711 634,93 €	19 344 307,20 €	-367 327,73 €
<i>Dotations globale de fonctionnement</i>	12 414 764,00 €	12 247 526,00 €	-167 238,00 €
<i>Autres dotations et participations</i>	7 296 870,93 €	7 096 781,20 €	-200 089,73 €
Produits des activités	4 413 664,57 €	4 585 895,13 €	172 230,56 €
<i>Participations des budgets annexes</i>	1 270 188,70 €	1 265 711,00 €	-4 477,70 €
<i>Déchets Ménagers</i>	588 967,32 €	605 001,62 €	16 034,30 €
<i>Produits d'exploitation</i>	1 382 008,26 €	1 439 524,09 €	57 515,83 €
<i>Autres produits des services</i>	1 172 500,29 €	1 275 658,42 €	103 158,13 €
Autres recettes	741 580,32 €	687 219,58 €	-54 360,74 €
<i>dont</i>			
<i>Produits financiers</i>	267 329,40 €	319 285,12 €	51 955,72 €
<i>Produits exceptionnels</i>	205 305,14 €	130 091,83 €	-75 213,31 €
<i>Produits de gestion courantes</i>	152 942,37 €	83 483,52 €	-69 458,85 €
<i>Atténuation de charges</i>	87 891,41 €	148 521,11 €	60 629,70 €
<i>Reprise de provisions</i>	28 112,00 €	5 838,00 €	-22 274,00 €
TOTAL	88 331 581,06 €	90 897 151,72 €	2 565 570,66 €



- **Les recettes fiscales** s'élèvent 65.197.169,81 € soit une augmentation de 1,7 M€ par rapport à 2023. La fiscalité directe locale représente 72 % des ressources de fonctionnement de la collectivité.

		CA 2023	CA 2024	Evolution
Impôts économiques	CFE	13 146 750,00 €	13 623 859,00 €	477 109,00 €
	TASCOM	2 074 058,00 €	2 212 431,00 €	138 373,00 €
	IFER	505 067,00 €	544 592,00 €	39 525,00 €
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	315 571,51 €	326 067,35 €	10 495,84 €
	FNGIR	46 476,00 €	46 476,00 €	0,00 €
	TOTAL IMPOTS ECONOMIQUES	16 087 922,51 €	16 753 425,35 €	665 502,84 €
Impôts ménages	TAXE FONCIERE BATI	6 598 024,00 €	6 886 082,00 €	288 058,00 €
	TAXE HABITATION Résidences secondaires	896 450,00 €	706 207,00 €	-190 243,00 €
	TAXE FONCIERE NON BATI	121 436,00 €	125 100,00 €	3 664,00 €
	TOTAL IMPOTS MENAGES	7 615 910,00 €	7 717 389,00 €	101 479,00 €
Autres	TVA Compensation suppression TH	16 544 967,00 €	16 540 111,00 €	-4 856,00 €
	TVA Compensation suppression CVAE	7 329 437,00 €	7 294 828,00 €	-34 609,00 €
	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	14 324 855,00 €	14 926 446,00 €	601 591,00 €
	GEMAPI Taxe sur les milieux aquatiques	873 256,00 €	872 948,00 €	-308,00 €
	ROLES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES	329 593,00 €	671 303,00 €	341 710,00 €
	TAXE DE SEJOUR	358 760,73 €	420 719,46 €	61 958,73 €
	FPIC	0,00 €	1 082 560,00 €	1 082 560,00 €
	TOTAL AUTRES	39 760 868,73 €	40 726 355,46 €	965 486,73 €
	TOTAL GENERAL	63 464 701,24 €	65 197 169,81 €	1 732 468,57 €



Les recettes fiscales de Grand Belfort Communauté d'Agglomération se composent :

- Des impôts liés à l'activité économique (CFE, TASCOM, IFER, FNGIR et TLPE) représentant 26 % des recettes fiscales ;
- Des impôts des ménages (Taxe d'Habitation uniquement pour les résidences secondaires, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti,) représentant 12 % des recettes fiscales ;
- D'autres ressources fiscales correspondant aux recettes fiscales affectées (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Taxe sur la GEMAPI), aux fractions de TVA reçues en compensation des suppressions de la Taxe d'habitation et de la CVAE, à la Taxe de séjour et aux produits des rôles supplémentaires. Ces autres ressources représentent 62 % des recettes fiscales.

Les recettes fiscales progressent de 1,7 M€ entre 2023 et 2024. Parmi les grandes évolutions :

- En 2024 GBCA est à nouveau éligible au versement du FPIC attribué aux ensembles intercommunaux les moins favorisés, le montant perçu est de 1.082 K€.
 - La revalorisation des bases de 3,9 % votée dans la loi de finances pour 2024 qui a un impact sur la TEOM (+ 601 K€) et sur la Taxe Foncière (+ 291 K€).
 - L'augmentation de la CFE de 477 K€ grâce l'évolution des bases fiscales.
 - La diminution de la fraction de TVA versée par l'Etat pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (- 4 K€) et la suppression de la CVAE (- 34 K€). Leurs produits sont indexés sur la dynamique annuelle de la TVA collectée au niveau national. Outre la dépense liée au remboursement 2023 (cf. supra) ; le montant perçu au CA 2024 est inférieur de plus d'un million d'euros aux notifications provisoires annoncées et ayant permis la construction du budget. Le gel annoncé de cette recette au BP 2025 confirme la faible dynamique dans la durée de l'indexation des ressources locales à la TVA.
 - La diminution de - 190 K€ de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en raison de recettes exceptionnelles 2023 consécutives à la mise en place par l'Etat de l'outil « Gérer mes biens immobiliers ». Ceci s'est traduit par un nombre de contribuables et de ressources supérieurs dont une partie ont été par la suite dégrevés par l'Etat. Le montant 2024 est donc plus réaliste.
 - L'augmentation du produit de la TASCOM de 138 K€.
 - Les rôles supplémentaires et complémentaires sont en augmentation de 341 K€ entre 2023 et 2024.
- **Les dotations et les participations** s'élèvent à 19 344 307,20 € soit une diminution de 367 K€ par rapport à 2023.

Dotation Globale de Fonctionnement	2023	2024	Evolution
Dotation de compensation part salaires	9 491 331,00 €	9 334 940,00 €	-156 391,00 €
Dotation d'intercommunalité	2 923 433,00 €	2 912 586,00 €	-10 847,00 €
TOTAL DGF	12 414 764,00 €	12 247 526,00 €	-167 238,00 €
Autres dotations et participations	2023	2024	Evolution
Aides CITEO	2 184 680,47 €	2 128 737,86 €	-55 942,61 €
Etat compensation TP. CFE. TH. TF GEMAPI	3 867 295,00 €	4 100 671,00 €	233 376,00 €
FDPTP	294 984,00 €	288 688,55 €	-6 295,45 €
Subventions et participations du Département	240 540,00 €	191 680,00 €	-48 860,00 €
Autres subventions et participations	709 371,46 €	387 003,79 €	-322 367,67 €
Total autres dotations et participations	7 296 870,93 €	7 096 781,20 €	-200 089,73 €
TOTAL GENERAL	19 711 634,93 €	19 344 307,20 €	-367 327,73 €

La Dotation Globale de Fonctionnement poursuit sa baisse constatée depuis plusieurs exercices.

Les autres dotations et participations perçues par la collectivité diminuent de 200 K€. On note ainsi :

- L'augmentation des allocations compensatrices perçues de la part de l'Etat pour 263 K€.
- La baisse de la DCRTP : - 22 K€.
- La perception en 2024 d'une subvention de l'ANRU pour la conduite de projets internes : + 207 K€.
- La réduction de 55 K€ des aides éco-emballages.
- La perception en 2023 d'une subvention de la part de la Caisse des dépôts dans le cadre du projet « Démonstrateurs de la Ville Durable » - 394 K€ (somme non reconduite en 2024).

- **Les autres recettes (chapitres 70, 75, 76, 77, 78 et 013)** s'élèvent à 5.273.114,71 € soit une augmentation de 117 K€ par rapport à 2023.

	2023	2024	Evolution
Participations des budgets annexes	1 270 188,70 €	1 265 711,00 €	-4 477,70 €
Déchets Ménagers	588 967,32 €	605 001,62 €	16 034,30 €
Produits d'exploitation	1 382 008,26 €	1 439 524,09 €	57 515,83 €
<i>Gardes Champêtres</i>	<i>266 130,16 €</i>	<i>265 201,75 €</i>	<i>-928,41 €</i>
<i>Aires d'accueil</i>	<i>29 593,54 €</i>	<i>40 257,65 €</i>	<i>10 664,11 €</i>
<i>Conservatoire à Rayonnement Départemental</i>	<i>400 815,23 €</i>	<i>389 556,04 €</i>	<i>-11 259,19 €</i>
<i>Patinoire</i>	<i>282 166,40 €</i>	<i>294 230,30 €</i>	<i>12 063,90 €</i>
<i>Piscine du Parc</i>	<i>380 333,45 €</i>	<i>421 205,80 €</i>	<i>40 872,35 €</i>
<i>Piscine Pannoux</i>	<i>22 969,48 €</i>	<i>29 072,55 €</i>	<i>6 103,07 €</i>
Autres produits des services	1 172 500,29 €	1 275 658,42 €	103 158,13 €
Autres recettes	741 580,32 €	687 219,58 €	-54 360,74 €
<i>dont</i>			
<i>Produits financiers</i>	<i>267 329,40 €</i>	<i>319 285,12 €</i>	<i>51 955,72 €</i>
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>205 305,14 €</i>	<i>130 091,83 €</i>	<i>-75 213,31 €</i>
<i>Produits de gestion courante</i>	<i>152 942,37 €</i>	<i>83 483,52 €</i>	<i>-69 458,85 €</i>
<i>Atténuation de charges</i>	<i>87 891,41 €</i>	<i>148 521,11 €</i>	<i>60 629,70 €</i>
<i>Reprise de provisions</i>	<i>28 112,00 €</i>	<i>5 838,00 €</i>	<i>-22 274,00 €</i>
TOTAL	5 155 244,89 €	5 273 114,71 €	117 869,82 €

Les recettes issues du flux constatant le remboursement par les budgets annexes des charges de structures diminuent de - 4 K€.

Les recettes issues des ventes de marchandises (recyclables) liées à la compétence Déchets Ménagers augmentent de 16 K€.

Les produits d'exploitation sont en légère augmentation de 57 K€ par rapport à 2023. Les recettes des services des équipements sportifs expliquent l'essentiel de cette évolution.

La hausse des produits financiers entre 2023 et 2024 de 51 K€ correspond à l'évolution des dividendes encaissés au titre de la participation dans le capital de la SEM TANDEM.

En ce qui concerne les produits exceptionnels, ceux-ci diminuent de 75 K€, ce qui s'explique par :

- La diminution de 150 K€ des mandats annulés sur exercices antérieurs suite au remboursement du SMGPAP concernant l'entretien des véhicules de la collectivité en 2023,
- L'augmentation de 75 K€ des produits de cession (cession de parcelles sur la ZAC du techn'hom).

La diminution de 69 K€ des produits de gestion courante entre 2023 et 2024 correspond à la perception en 2023 d'une subvention de la part d'EDF dans le cadre des économies d'énergie réalisées suite aux travaux de rénovation de la chaudière de la patinoire (- 57 K€).

Bilan de la section de fonctionnement

Le solde de gestion courante correspond à la différence entre les recettes et les dépenses courantes de fonctionnement. Il mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante de la collectivité hors frais financiers et exceptionnels.

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio, qui intègre les opérations à caractère exceptionnel, peut varier de façon significative d'une année sur l'autre. L'épargne brute est prioritairement affectée au remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements par des ressources propres.

	CA 2023	CA 2024
recettes de gestion courantes	87 830 834,52 €	90 441 936,77 €
- dépenses de gestion courantes	73 716 349,18 €	76 710 191,66 €
= solde de gestion courante	14 114 485,34 €	13 731 745,11 €
- recettes réelles de fonctionnement	88 331 581,06 €	90 897 151,72 €
- dépenses réelles de fonctionnement	74 720 060,68 €	77 950 671,64 €
= Epargne brute	13 611 520,38 €	12 946 480,08 €
- Remboursement du capital de la dette	4 455 706,00 €	4 708 239,85 €
= Epargne nette	9 155 814,38 €	8 238 240,23 €

Le budget principal dégage en 2024 une épargne nette qui a permis d'autofinancer le programme d'investissement à hauteur de 8,2 M€.

4. La section d'investissement

4.1 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2024 s'établissent à 31 M€.

	2023	2024	Evolution
Dépenses réelles d'équipement	14 611 635,48 €	18 716 940,82 €	4 105 305,34 €
Dont			
subventions versées	5 092 730,21 €	4 208 197,85 €	-884 532,36 €
Déchets Ménagers	2 405 107,22 €	3 027 834,33 €	622 727,11 €
Eco campus (op pour compte de tiers)	399 856,01 €	3 867 473,58 €	3 467 617,57 €
Acquisition parts sociale	400 000,00 €	1 000 000,00 €	600 000,00 €
Subventions d'investissement versées	10 725,55 €	0,00 €	-10 725,55 €
Immobilisations financières	3 154 512,00 €	3 000 000,00 €	-154 512,00 €
SOUS-TOTAL	18 576 729,04 €	26 584 414,40 €	8 007 685,36 €
Amortissement du capital de la dette	4 455 706,00 €	4 708 239,85 €	4 455 706,00 €
TOTAL	23 032 435,04 €	31 292 654,25 €	8 260 219,21 €

On note les principales évolutions suivantes :

- Accélération des dépenses du projet Eco campus + 3,4 M€.
- Augmentation des dépenses d'investissement du service Déchets Ménagers + 622 K€ lié principalement à la mise en place des biodéchets (636 K€).
- Acquisition de parts sociales (2023 : 400 K€ de part dans la SPL Belfort Aménagement et 2024 1 M€ de part dans la SCIC du FCSM).

Les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) de l'exercice 2024 se répartissent ainsi :

	2024
PROJET INDIVIDUALISE	10 183 483,35 €
ECO CAMPUS	4 800 459,82 €
ENVELOPPE DECHETS MENAGERS	3 027 834,33 €
ENVELOPPE PROJETS COURANTS	2 160 907,41 €
MOYEN DES SERVICES	1 326 342,67 €
SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	1 168 177,16 €
EAUX PLUVIALES	1 082 341,38 €
MAINTENANCE	925 770,55 €
GRANDS EQUIPEMENTS	803 422,30 €
GEMAPI	392 594,92 €
ENTRETIEN DES ZAC	354 558,61 €
DEFENSE INCENDIE	142 891,65 €
ACQUISITION	110 000,00 €
AUTRES INVESTISSEMENTS	105 630,25 €
TOTAL	26 584 414,40 €

Les opérations réalisées sur 2024 sont les suivantes :

PROJET INDIVIDUALISE		10 183 483,35 €
AEROPARC - AMENAGEUR SODEB		3 000 000,00 €
THEATRE GRANIT RESTRUCTURATION MODERNISATION SCENIQUE		2 613 067,62 €
ACQUISITION TERRAINS TECHN'HOM		1 405 697,27 €
PARTICIPATION SCIC FCSM		1 000 000,00 €
TRAVAUX NOUVELLE PISCINE		556 960,35 €
CRD CHATENOIS RESTRUCTURATION DU SITE		452 805,13 €
CLOTURE TECHN HOM 1		409 091,37 €
AMENAGEMENT AVENUE DU MARECHAL JUIN		309 838,21 €
GFU HAUT DEBIT		230 669,93 €
MATERIEL POUR PROJET TERRITOIRE INTELLIGENT		118 032,00 €
ETUDES SYNAGOGUE FOUSSEMAIGNE		50 733,99 €
MOBILIERS BUREAU ET SALLE INFORMATIQUE		36 587,48 €
ECO CAMPUS		4 800 459,82 €
SUBV VERSEES UTBM POUR TRAVAUX ECO CAMPUS		1 060 909,00 €
MOE ET TRAVAUX BAT ECO CAMPUS (OP COMPTE DE TIERS)		3 739 550,82 €
ENVELOPPE DECHETS MENAGERS		3 027 834,33 €
ACQUISITION VEHICULES		1 290 879,23 €
CONTENEURS BIODECHETS		636 541,80 €
CONTENEURS BACS ET BENNES		624 964,20 €
MATERIELS - MOBILIERS - DIVERS		128 195,04 €
CONTROLE ACCES DECHETTERIES		125 024,98 €
TRAVAUX DECHETTERIES		119 029,08 €
COMPOSTEURS ET BIOSEAUX		103 200,00 €
ENVELOPPE PROJETS COURANTS		2 160 907,41 €
FONDS AIDES AUX COMMUNES 2020-2026		949 587,17 €
RENOUVELLEMENT MATERIELS ECOLES		432 843,60 €
PLH 2016 - 2022 ET AIDE A LA PIERRE		276 270,00 €
FONDS AIDES AUX COMMUNES 2014-2020		145 986,07 €
ETUDES ET TRAVAUX PISTES CYCLABLES		145 771,32 €
VALORISATION PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE		68 025,44 €
VIABILISATION AIRE DE GRAND PASSAGE		49 940,63 €
PARTICIPATION VOIE VERTE ELOIE VALDOIE		33 993,16 €
ASSISTANCE CAMPING ETANG DES FORGES		21 312,00 €
DIVERS		18 019,54 €
FONDS DE CONCOURS PAYSAGE		13 402,48 €
SOUTIEN AUX COMMUNES PLU		5 756,00 €
MOYEN DES SERVICES		1 326 342,67 €
INFORMATIQUE ACQUISITION MATERIELS ET LOGICIELS		657 596,79 €
MOBILIERS ET MATERIELS DIVERS		297 387,74 €
SIG ORTHO PHOTOS PLAN		165 792,69 €
CADASTRE SOLAIRE + PHOTOS AERIENNES 50P COMPTE DE TIERS*		127 922,76 €
ACHAT DE VEHICULES		62 182,52 €
TELEPHONIE MATERIEL		15 460,17 €

SUBVENTION EQUIPEMENT VERSÉE	1 168 177,16 €
SMTC ACCESSIBILITE PROGRAMME OPTYMO	511 980,13 €
SUBVENTION REQUALIFICATION RD 437	450 000,00 €
AIDE INVESTISSEMENT MATERIELS MEDECNS	59 997,03 €
SOUTIEN ESTA	50 000,00 €
SUBVENTION EQUIPEMENT THEATRE GRANIT	30 000,00 €
SOUTIEN UFR STGI INVESTISSEMENT	20 200,00 €
UTBM OPEN LAB MATERIEL	20 000,00 €
SUBVENTION RIFFS DU LION	10 000,00 €
SUBVENTION FEDERATION CHASSE ACAHT ETANG	10 000,00 €
ASSOC JARDINS OUVRIERS SUBV EQUIPT	6 000,00 €
EAUX PLUVIALES	1 082 341,38 €
EAUX PLUVIALES TVX NEUFS COMMUNES	576 450,52 €
TRAVAUX RESEAUX ET OUVRAGES EAUX PLUVIALES	312 029,12 €
TRAVAUX RESEAU EAU INDUSTRIELLE	80 467,60 €
ETUDES DIVERSES	49 439,55 €
TRAVAUX GIEP	45 466,27 €
CONTRÔLE INVESTIGATION ET DIAGNOSTIC RESEAUX NEUFS	10 174,56 €
GOUTTE CHENEAU	8 313,76 €
MAINTENANCE	925 770,55 €
GRANIT SCENE NATIONALE ET COOPERATIVE	247 737,09 €
MAINTENANCE AIRE ACCUEIL	215 135,51 €
MAINTENANCE ESPACES EXTERIEURS	139 214,24 €
MAINTENANCE RESEAUX	114 087,82 €
CONTRÔLE ET MAINTENANCE REGLEMENTAIRE	102 691,62 €
MAINTENANCE BATIMENTS	73 284,93 €
DIVERS	33 619,34 €
GRANDS EQUIPEMENTS	803 422,30 €
PISCINE PANNOUX TRAVAUX AMENAGTS	395 961,95 €
STADE NAUTIQUE	178 021,80 €
PATINOIRE TRAVAUX	152 493,91 €
STADE SERZIAN	51 505,20 €
VIDEOSURVEILLANCE	25 439,44 €
GEMAPI	392 594,92 €
CANAL LAITERIE	134 013,04 €
TRAVAUX SAVOUREUSE	82 388,58 €
PARTICIPATIONS DIVERSES	75 000,00 €
SEUIL VALDOIE	68 833,30 €
SEUIL ARSOT	16 974,00 €
BARRAGE ETANG DES FORGES	10 704,00 €
ETUDE GOUVERNANCE	2 682,00 €
SUBVENTION MATERIEL POUR L'AAPPMA	2 000,00 €
ENTRETIEN DES ZAIC	354 558,61 €
ZAC AMENAGEMENT ET TRAVAUX DIVERS	354 558,61 €
DEFENSE INCENDIE	142 891,65 €
TERRASSEMENT DEFENSE INCENDIE	80 417,99 €
MATERIEL DEFENSE INCENDIE	62 473,66 €
ACQUISITION	110 000,00 €
ACQUISITION ETANG COMPENSATION ZONES HUMIDES	110 000,00 €

AUTRES INVESTISSEMENTS		105 630,25 €
ETUDES DIVERSES		95 928,00 €
MATERIELS ET DIVERS		5 943,25 €
JARDINS INTERGENERATIONNEL ETANG DES FORGES		3 759,00 €

4.2 Les recettes d'investissement

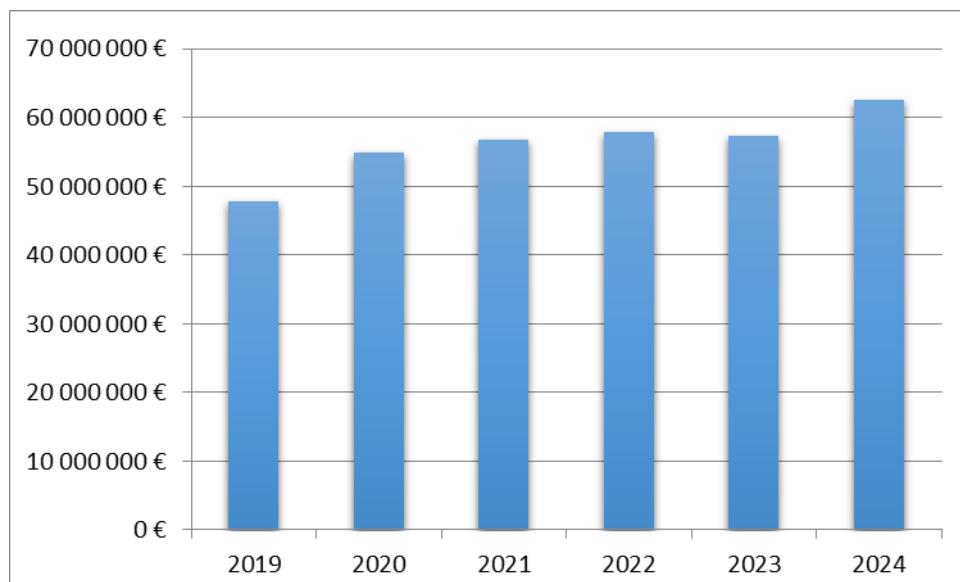
Pour 2024, elles s'élèvent à 37.885.109,01 € soit une augmentation de 14,4 M€ par rapport à 2023. Cette évolution s'explique par une forte hausse de l'excédent de fonctionnement capitalisé (+ 5,7 M€), l'augmentation des subventions reçues dont Eco campus (+ 2,3 M€) et un emprunt en progression de 5,8 M€.

	CA GBCA 2023	CA GBCA 2024	évolution	
			en valeur	en %
13 Subventions d'investissement reçues	2 365 649,46 €	1 692 535,66 €	-673 113,80 €	-28,45%
20 Immobilisations incorporelles	0,00 €	11 460,00 €	11 460,00 €	NC
204 Subv d'équipement versées	1 431,44 €	0,00 €	-1 431,44 €	-100,00%
total des recettes d'équipement	2 367 080,90 €	1 703 995,66 €	-663 085,24 €	-28%
10 Dotations, Fonds divers et réserves	1 475 269,45 €	1 817 965,82 €	342 696,37 €	23,23%
1068 Excédent capitalisé	3 487 777,59 €	9 224 548,01 €	5 736 770,42 €	164,48%
16 Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00 €	9 867 500,00 €	5 867 500,00 €	146,69%
27 Autres immobilisations financières	113 425,00 €	117 529,00 €	4 104,00 €	3,62%
45 Opérations pour le compte de tiers	96 478,12 €	2 472 433,77 €	2 375 955,65 €	2462,69%
total des recettes financières	9 172 950,16 €	23 499 976,60 €	14 327 026,44 €	156%
total des recettes réelles d'investissement	11 540 031,06 €	25 203 972,26 €	13 663 941,20 €	118%
040 Opérations d'ordres et de transferts entre sections	7 164 719,32 €	7 358 926,10 €	194 206,78 €	2,71%
041 opérations patrimoniales	4 779 506,14 €	5 322 210,65 €	542 704,51 €	11,35%
total des recettes d'investissement	23 484 256,52 €	37 885 109,01 €	14 400 852,49 €	61%

5 La dette

5.1 L'encours de la dette :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31/12/N	47 752 691 €	54 893 754 €	56 819 454 €	57 885 021 €	57 429 315 €	62 588 575 €



L'encours de la dette s'établit à 62 588 575 € au 31 décembre 2024.

Fin 2024, la capacité de désendettement de Grand Belfort atteint 4,8 ans. Cet indicateur mesure le bon niveau d'acceptabilité de l'encours de la dette du Grand Belfort par rapport à ses capacités financières.

5.2 La charge de la dette :

	2023	2024
Intérêts d'emprunt	997 162 €	1 237 732 €
Remb du capital	4 455 706 €	4 708 240 €
TOTAL	5 452 867,57 €	5 945 972,00 €

La charge de la dette augmente entre 2023 et 2024 en raison de l'augmentation des taux d'intérêt pour la troisième année consécutive.

6 Détail sur la compétence Déchets Ménagers

La Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères est réglementairement affectée exclusivement au financement de la compétence Déchets Ménagers.

A noter les principaux points suivants :

- Frais de traitement des déchets en hausse de 635 K€ suite à la mise en place des biodéchets.
- Charges de personnel en hausse de + 329 K€.
- Hausse des frais de tri des déchets + 194 K€.
- Charges d'entretien des véhicules par le SMGPAP + 175 K€.
- Diminution des dépenses d'incinération par le SERTRID – 263 K€.
- Hausse des dépenses d'investissement de 622 K€ :
 - o Matériels pour la mise en place des biodéchets + 872 K€.
 - o Diminution des achats de véhicules de - 146 K€.
 - o Les travaux de la déchetterie de Fontaine ont été terminé en 2023.
- Recettes en diminution de 203 K€.
- Montant de la TEOM et rôles supplémentaires : en hausse de 597 K€ en lien avec la revalorisation des bases de 3,9 % votée dans la loi de finances 2024.

BILAN SUR LA TEOM

		CFU 2023	CFU 2024	Evolution
Charges d'exploitation	Traitemen t - incinération	4 895 179 €	4 631 215 €	-263 964 €
	Dépenses de personnel	4 571 128 €	4 900 496 €	329 368 €
	Entretien des véhicules	1 221 103 €	1 396 605 €	175 503 €
	Traitemen t - divers	499 863 €	1 134 967 €	635 104 €
	Collecte - tri	1 277 666 €	1 472 233 €	194 567 €
	Prestation collecte	363 238 €	387 477 €	24 238 €
	<i>dont biodéchets</i>	<i>17 365 €</i>	<i>356 786 €</i>	<i>339 421 €</i>
	Collecte - transport déchetteries	685 080 €	557 127 €	-127 953 €
	Frais généraux	419 829 €	503 233 €	83 404 €
	Prévention communication	64 065 €	116 743 €	52 679 €
Autres charges		313 696 €	218 643 €	-95 052 €
		14 310 847 €	15 318 738 €	1 007 891 €
Investissements courants	Acquisition de véhicules	1 437 116,82 €	1 290 879,23 €	- 146 237,59 €
	bacs, composteurs, conteneurs et bennes	491 892,96 €	1 364 706,00 €	872 813,04 €
	Matériel divers	- €	76 653,42 €	76 653,42 €
	Travaux déchetteries	446 966,77 €	244 054,06 €	- 202 912,71 €
	<i>dont études</i>	<i>150 244,59 €</i>	<i>- €</i>	<i>- 150 244,59 €</i>
	Subventions versées	3 000,00 €	- €	- 3 000,00 €
		26 130,67 €	51 541,62 €	25 410,95 €
		2 405 107 €	3 027 834 €	622 727 €
Recettes en atténuation	Aides éco-organismes,	2 184 680 €	2 128 738 €	-55 943 €
	Produits des services	588 967 €	605 002 €	16 034 €
	FCTVA	410 558 €	416 158 €	5 599 €
	Autres produits	194 370 €	25 501 €	-168 869 €
		3 378 576 €	3 175 398 €	-203 178 €
Besoin d'équilibre du service des Déchets Menagers		13 337 378 €	15 171 174 €	1 833 798 €
		(- (1)+(2)-(3))		
Montant de la TEOM perçue		14 367 261 €	14 965 164 €	597 903 €
Taux de couverture des dépenses nettes par la TEOM		108%	99%	

7 **Détail sur la compétence GEMAPI**
(Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations)

BILAN SUR LA GEMAPI

Section de fonctionnement :

DEPENSES 2024		RECETTES 2024	
Dépenses de personnel	88 944,49 €	Taxe GEMAPI sur les milieux aquatiques	872 948,00 €
Participation convention bassin (Dept)	25 000,00 €	Compensation GEMAPI	27 093,00 €
Animation SAGE ALLAN	13 653,84 €	Rôles supplémentaires et complémentaires GEMAPI	10 218,00 €
Communication sensibilisation	12 096,00 €		
Entretien des cours d'eau	1 950,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	141 644,33 €	TOTAL FONCTIONNEMENT	910 259,00 €

Section d'investissement :

DEPENSES 2024		RECETTES 2024	
Canal de la laiterie	134 013,04 €	Subvention de l'Agence de l'eau pour les travaux sur la Savoureuse	99 732,00 €
Travaux sur la Savoureuse	82 388,58 €	Subvention Fonds vert pour les travaux du canal de la Laiterie	83 416,00 €
Travaux Seuil Valdoie	68 833,30 €	Subvention de l'Agence de l'eau pour les travaux du Seuil Valdoie	60 555,00 €
Travaux seuil Arsot	16 974,00 €	Subvention de l'Agence de l'eau pour les Etudes Morvillars	6 465,00 €
Travaux barrage Etang des Forges	10 704,00 €		
Etude Gouvernance	2 682,00 €		
Participation convention bassin (Dept)	75 000,00 €		
Subvention AAPMMA (Matériels)	2 000,00 €		
TOTAL DEPENSES 2024	392 594,92 €	TOTAL RECETTES 2024	250 168,00 €

DEPENSES 2024 REPORTÉES SUR 2025		RECETTES 2024 REPORTÉES SUR 2025	
Canal de la laiterie	1 179 530,96 €	Subvention Fonds vert pour les travaux du canal de la Laiterie	83 416,00 €
Travaux sur la Savoureuse	327 390,36 €	Subvention de l'Agence de l'eau pour les travaux sur la Savoureuse	99 733,00 €
Tronçon prioritaire Morvillars	55 917,46 €		
Travaux barrage Etang des Forges	40 266,00 €		
Travaux Seuil Valdoie	26 454,59 €		
Etude PAPI	17 000,00 €		
Etude Gouvernance	14 818,00 €		
Travaux seuil Arsot	12 456,00 €		
Mesures compensatoires Bourbeuse	11 750,00 €		
TOTAL REPORTS DEPENSES EN 2025	1 685 583,37 €	TOTAL REPORTS RECETTES EN 2025	183 149,00 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 078 178,29 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	433 317,00 €
--------------------------------------	-----------------------	--------------------------------------	---------------------

BILAN

Non consommés au titre du prélèvement de la taxe GEMAPI cumulé au 1/1/2024	1 090 108,39 €
TOTAL GENERAL DEPENSES	2 219 822,62 €
SOLDE GENERAL (reports compris)	213 861,77 €

La taxe sur les milieux aquatiques est réglementairement affectée exclusivement au financement de la compétence GEMAPI.

Au 31 décembre 2024, la part du prélèvement de la taxe GEMAPI mobilisable pour les investissements futurs est de 213 K€ pour 1 157 K€ de dépenses d'investissements prévues au budget primitif 2025.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

En 2024, le budget annexe de l'Eau n'a pas connu de modification de son périmètre d'intervention, ni de hausse de tarifs.

1. La détermination du résultat 2024

1.1 Le résultat de l'exercice 2024

Recettes de fonctionnement	12 487 225,93 €	→	Solde d'exécution en fonctionnement	2 609 370,21 €
Dépenses de fonctionnement	9 877 855,72 €			
Recettes d'investissement	5 653 554,49 €	→	Solde d'exécution en investissement	-1 650 842,21 €
Dépenses d'investissement	7 304 396,70 €			
Restes à réaliser en recettes	311 170,00 €	→	Solde des restes à réaliser	-470 878,36 €
Restes à réaliser en dépenses	782 048,36 €			
			Solde d'exécution global	487 649,64 €

Le compte financier unique 2024 présente un excédent global de clôture de 487.649,64 € pour le budget annexe de l'eau. L'affectation du résultat 2024 fait l'objet d'une délibération spécifique.

1.2 L'équilibre général

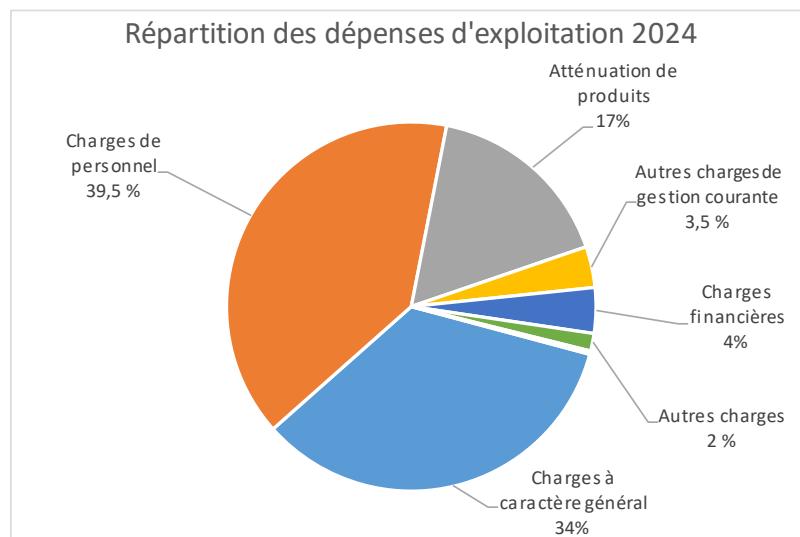
	CA 2023	CA 2024	Evolution
Recettes réelles d'exploitation	11 790 930,65 €	11 406 937,80 €	-383 992,85 € 1
Recettes d'ordre de fonctionnement	266 513,04 €	351 402,98 €	84 889,94 € 2
Reprise du résultat de fonctionnement N-1	802 392,46 €	728 885,15 €	-73 507,31 € 3
Dépenses réelles d'exploitation	8 867 799,83 €	7 816 831,52 €	-1 050 968,31 € 4
Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 776 594,24 €	2 061 024,20 €	284 429,96 € 5
Solde d'exécution de fonctionnement	2 215 442,08 €	2 609 370,21 €	393 928,13 € 6=1+2+3-4-5
Recettes réelles d'investissement	3 272 384,00 €	3 493 298,93 €	220 914,93 € 7
Recettes d'ordre d'investissement	1 832 671,10 €	2 160 255,56 €	327 584,46 € 8
Dépenses réelles d'investissement	5 565 969,20 €	5 682 143,15 €	116 173,95 € 9
Dépenses d'ordre d'investissement	322 589,90 €	450 634,34 €	128 044,44 € 10
Reprise du résultat d'investissement N-1	388 115,21 €	1 171 619,21 €	783 504,00 € 11
Solde d'exécution d'investissement	-1 171 619,21 €	-1 650 842,21 €	-479 223,00 € 12=7+8-9-10-11

2. La section de fonctionnement

2.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 7.816.831,52 € soit une baisse importante de 1.050.968,31 € par rapport à 2023 (- 11,8 %), principalement en raison de l'évolution des charges à caractère général (- 33%).

	2023	2024	Evolution
Charges à caractère général	3 989 435,71 €	2 680 190,16 €	-1 309 245,55 €
Charges de personnel	2 956 217,35 €	3 097 371,51 €	141 154,16 €
Atténuation de produits	1 200 000,00 €	1 303 775,00 €	103 775,00 €
Autres charges de gestion courante	315 199,58 €	280 326,20 €	-34 873,38 €
Charges financières	251 852,42 €	312 251,13 €	60 398,71 €
Charges exceptionnelles	155 094,77 €	120 084,52 €	-35 010,25 €
Dotations aux provisions	0,00 €	22 833,00 €	22 833,00 €
dépenses réelles de fonctionnement	8 867 799,83 €	7 816 831,52 €	-1 050 968,31 €



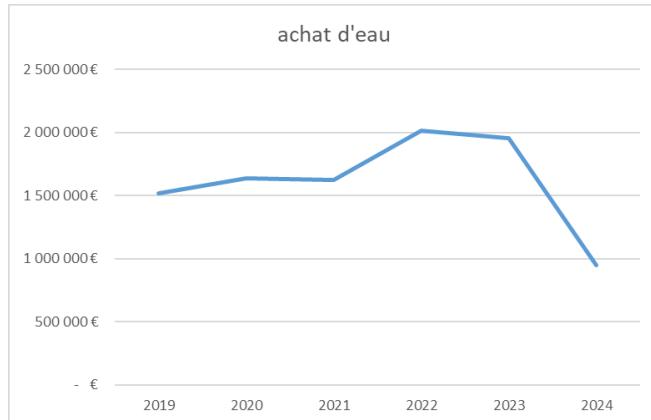
Les charges à caractère général diminuent de 1.309.245,55 € par rapport à 2023

Répartition des charges à caractère général :

	2023	2024	Evolution
Achat d'eau	1 954 732,45 €	947 504,07 €	-1 007 228,38 €
Participation au budget général	608 094,85 €	573 923,00 €	-34 171,85 €
Redevance prélèvement des eaux	424 521,78 €	351 166,39 €	-73 355,39 €
Fluides	424 564,98 €	317 056,66 €	-107 508,32 €
TraITEMENT et analyse de l'eau	139 449,49 €	175 752,97 €	36 303,48 €
Entretien	106 137,72 €	73 490,18 €	-32 647,54 €
Maintenance	26 488,12 €	31 138,77 €	4 650,65 €
Kits économiseurs d'eau	54 000,00 €	28 000,00 €	-26 000,00 €
Etude sur l'organisation de la direction	39 370,00 €	0,00 €	-39 370,00 €
Autres charges générales	212 076,32 €	182 158,12 €	-29 918,20 €

Cette évolution s'explique principalement par :

- La très forte diminution du poste achat d'eau de - 1 M€ soit - 51 %. Il s'agit d'une situation exceptionnelle rendue possible par le niveau de précipitation sur l'année 2024 et l'avis favorable de PMA, principal fournisseur, qui n'a facturé que le montant consommé par Grand Belfort et non le montant minimum prévu dans le contrat. Le constat des années précédentes comme l'imprévisibilité du climat ne permettent pas de préjuger de la poursuite de telles circonstances. Il s'agit du fait majeur principal de l'exercice comptable 2024.



- La baisse des charges de fluides (eau et électricité) pour les stations et les ouvrages de – 107 K€. L'exercice 2023, marquée par la hausse des cours, a constitué un pic important pour ce poste de dépense. Sur 2024, l'amorce de la baisse des coûts permet cette diminution de 25 % mais qui demeure près de 2 fois supérieur au CA 2022,
- La baisse de redevance pour prélèvement des ressources en eaux consécutive au moindre volume d'eau acheté à – 73 K€.
- La dépense réalisée en 2023 pour un audit organisationnel de la direction – 39,3 K€.
- La diminution des achats des kits économiseur d'eau compte tenu du déploiement opéré en 2023 (- 26 K€).
- L'augmentation du poste d'analyse des eaux à + 36 K€.

Les charges de personnels sont en augmentation de + 141 K€ soit + 4,77 %.

L'année 2024 est notamment marquée par la mesure nationale d'ajout de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024.

Le remboursement au budget assainissement augmente de 19,4 K€ et les dépenses relatives aux agents mis à disposition par le centre de gestion augmente de 44,5 K€.

Les atténuations de produits augmentent de 103,7 K€. Ce chapitre est composé exclusivement du versement à l'Agence de l'Eau de la redevance pour lutter contre la pollution d'origine domestique. Il s'agit de la contrepartie de la dégradation du milieu naturel. Cette redevance est payée par les usagers à la collectivité qui la reverse à l'Agence.

Les autres charges de gestion courante diminuent de 34,9 K€ entre 2024 et 2025

Cette évolution tient compte de la hausse des participations versées au SMGPAP pour l'entretien des véhicules (+22 K€) compensée par des dépenses de créances irrécouvrables en baisse de 57 K€.

Les charges exceptionnelles diminuent de de 35 K€ entre 2023 et 2024

Les annulations de titres sur exercices antérieurs représentant 119 K€ en augmentation de 14 K€ mais l'exercice 2023 a supporté des dépenses exceptionnelles auprès des fournisseurs au titre de l'imprévision (- 48 K€)

Les provisions : au 31 décembre 2024, les provisions constituées sont les suivantes :

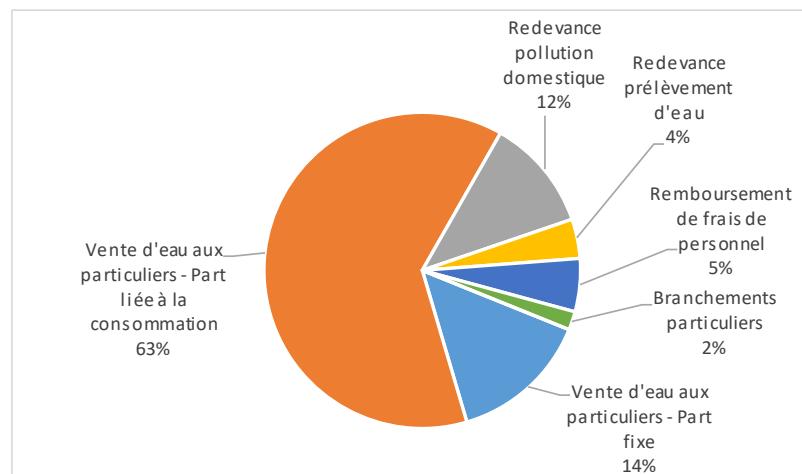
Fin 2024, le budget de l'eau bénéficie d'une provision pour risque d'impayés d'un montant de 223.002 €.

2.2 Les recettes réelles de fonctionnement

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 11.406.937,80 €, soit une baisse de 383.992,85 € par rapport à 2023. Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées à 99 % par des recettes liées à l'activité du service (chapitre 70).

	2023	2024	Evolution
Atténuations de charges	4 500,00 €	0,00 €	-4 500,00 €
Produits des services, du domaine et des ventes diverses	11 683 308,06 €	11 379 108,20 €	-304 199,86 €
Subventions d'exploitation	20 693,00 €	0,00 €	-20 693,00 €
Autres produits de gestion courante	4 415,13 €	6 143,46 €	1 728,33 €
Produits exceptionnels	45 739,46 €	21 686,14 €	-24 053,32 €
Reprises sur provisions	32 275,00 €	0,00 €	-32 275,00 €
recettes réelles de fonctionnement	11 790 930,65 €	11 406 937,80 €	-383 992,85 €

Répartition des recettes liées à l'activité des services (chapitre 70) :



	2023	2024	Évolution
Vente d'eau aux particuliers - Part fixe	1 634 518,02 €	1 619 858,78 €	-14 659,24 €
Vente d'eau aux particuliers - Part liée à la consommation	7 240 229,88 €	7 090 365,81 €	-149 864,07 €
Redevance pollution domestique	1 293 748,98 €	1 301 707,98 €	7 959,00 €
Redevance prélevement d'eau	470 686,63 €	454 813,36 €	-15 873,27 €
Remboursement de frais de personnel	639 748,12 €	614 043,47 €	-25 704,65 €
Branchements particuliers	315 351,87 €	213 004,32 €	-102 347,55 €
Autres recettes	89 025,10 €	85 314,48 €	-3 710,62 €
TOTAL	11 683 308,60 €	11 379 108,20 €	-304 200,40 €

Une hausse des recettes a été constaté en 2023 en raison de l'augmentation des tarifs. La baisse tendancielle de vente d'eau se poursuit en 2024. Il est constaté également une baisse des recettes liées aux travaux en raison d'un marché de l'immobilier peu actif.

S'agissant des autres recettes, le budget a bénéficié sur 2023 d'une aide pour l'acquisition des économiseurs d'eau (subventions) qui ne se retrouve pas en 2024 (- 20 K€).

La baisse des recettes exceptionnelles provient de la fin du remboursement de la TICFE à compter de 2024.

La baisse du volume de vente d'eau qui se répercute aussi sur les recettes du budget assainissement est estimée à - 2,5 %.

Evolution des tarifs de l'eau :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
prix du m³ d'eau	1,33169 €	1,33169 €	1,33169 €	1,33169 €	1,33169 €	1,33169 €	1,50 €	1,50 €
Part fixe HT	31 €	31 €	31 €	31 €	31 €	40 €	40 €	40 €

Part fixe pour un compteur de diamètre 15mm, le plus courant

Bilan de la section d'exploitation

Définitions du solde de gestion courante, de l'épargne brute et de l'épargne nette.

	CA 2023	CA 2024
recettes de gestion courantes	11 712 916,19 €	11 385 251,66 €
- dépenses de gestion courantes	8 460 852,64 €	7 361 662,87 €
= solde de gestion courante	3 252 063,55 €	4 023 588,79 €
- recettes réelles de fonctionnement	11 790 930,65 €	11 406 937,80 €
- dépenses réelles de fonctionnement	8 867 799,83 €	7 816 831,52 €
= Epargne brute	2 923 130,82 €	3 590 106,28 €
Remboursement du capital de la dette	926 490,30 €	1 050 847,98 €
= Epargne nette	1 996 640,52 €	2 539 258,30 €

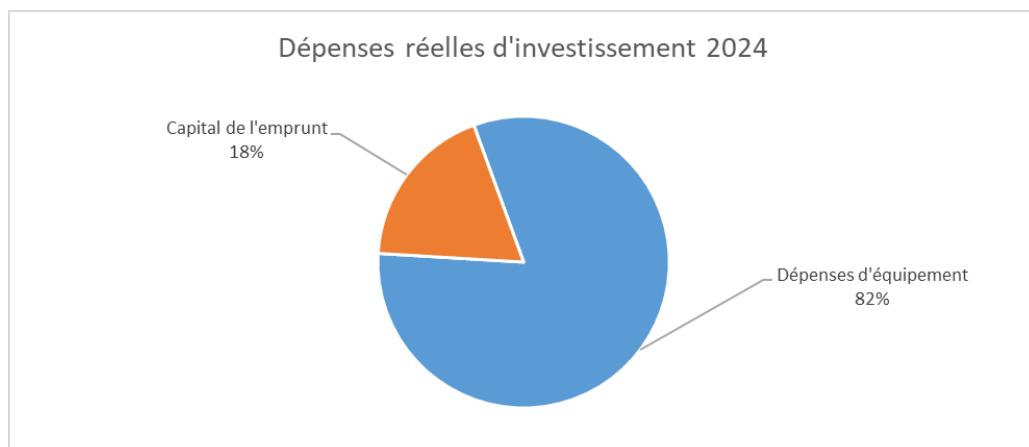
L'exercice 2024 dégage une épargne brute et une épargne nette en augmentation par rapport à 2023 en raison de la baisse conjoncturelle des dépenses de fonctionnement plus importante sur cet exercice que la baisse des recettes.

3. La section d'investissement

3.1 Les dépenses d'investissement

Pour l'exercice 2024, elles s'élèvent à 5 682 143,15 €, proche de 2023. Le niveau d'investissement reste soutenu par rapport aux exercices précédents.

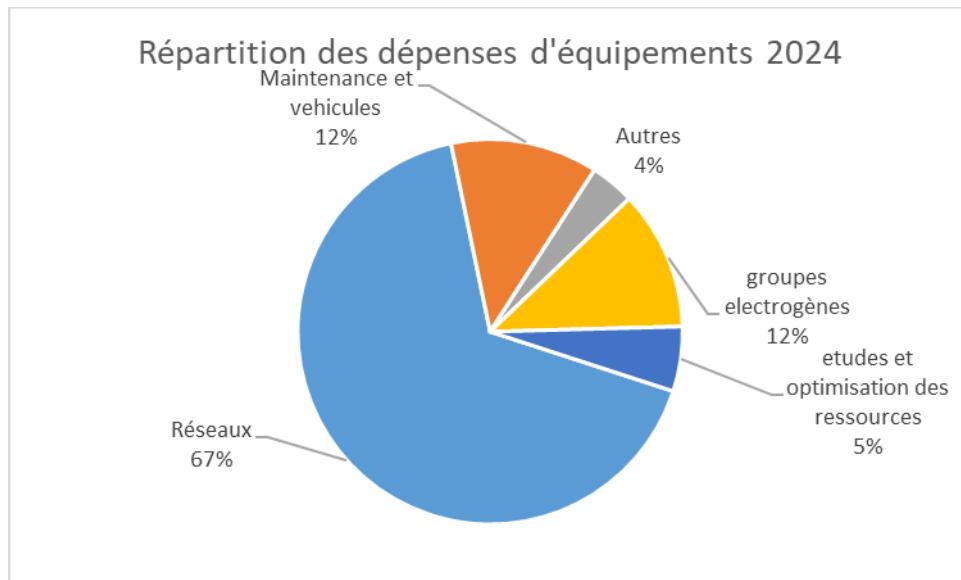
	2023	2024	Evolution
Dépenses d'équipement	4 639 478,90 €	4 631 295,17 €	-8 183,73 €
Capital de l'emprunt	926 490,30 €	1 050 847,98 €	124 357,68 €
TOTAL	5 565 969,20 €	5 682 143,15 €	116 173,95 €



Les dépenses d'équipement d'un montant total de 4.631.295,17 € sont réparties de la manière suivante :

2024	
Réseaux	3 090 289,13 €
Maintenance et véhicules	574 201,56 €
Autres	172 750,73 €
groupes électrogènes	542 480,25 €
études et optimisation des ressources	251 573,50 €
TOTAL	4 631 295,17 €

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 79% des montants votés.



Les principales réalisations 2024 sont :

- L'installation de 2 groupes électrogènes à hydrogène.
- Les achats de véhicules.
- Les travaux de terrassement (Foussemagne, supresseur Chatenois-les-Forges, ...).
- Les travaux de réseaux parmi lesquels : Montreux-Château, Andelnans, Cravanche, Phaffans/Roppe, Belfort : rue Garteiser et rue du Magasin...).

3.2 Les recettes d'investissement

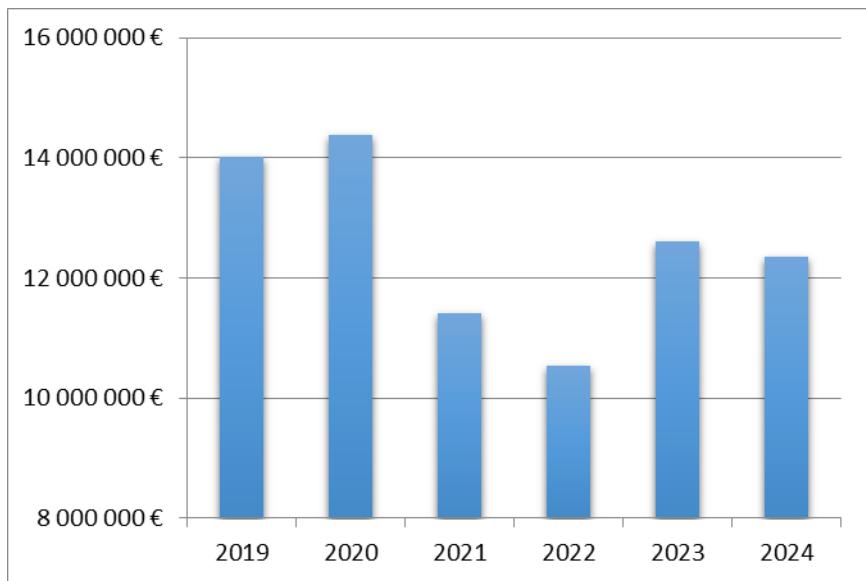
Les recettes d'investissement s'élèvent à 5.653.554,49 € dont 800 K€ d'emprunt.

		CA 2023	CA 2024	évolution	
				en valeur	en %
13	subvention d'investissement reçues	272 384,00 €	1 206 742,00 €	934 358 €	343%
10	Dotations, Fonds divers et réserves	- €	1 486 556,93 €	1 486 557 €	NC
	<i>dont 1068</i>	- €	1 486 556,93 €	1 486 557 €	NC
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00 €	800 000,00 €	-2 200 000 €	-73%
total des recettes réelles d'investissement		3 272 384,00 €	3 493 298,93 €	220 915 €	7%
040	Opérations d'ordres et de transfert entre	1 776 594,24 €	2 061 024,20 €	284 430 €	16%
041	opérations patrimoniales	56 076,86 €	99 231,36 €	43 155 €	77%
total des recettes d'investissement		5 105 055,10 €	5 653 554,49 €	548 499 €	11%

4. La dette

4.1 L'encours de la dette :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31/12/N	14 011 445 €	14 386 816 €	11 409 494 €	10 532 048 €	12 605 557 €	12 354 709 €



L'encours de la dette est arrêté à 12 354 709 € au 31 décembre 2024. Il diminue de 250 K€ en 2024.

4.2 La charge de la dette :

	2023	2024
Intérêts d'emprunt	251 852 €	312 251 €
Remb du capital	926 490 €	1 050 848 €
TOTAL	1 178 343 €	1 363 099 €

La progression des intérêts s'explique par la remontée des taux initiée au second semestre 2022.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

En 2024, le budget annexe de l'Assainissement n'a pas connu de modification de son périmètre d'intervention ni d'évolution des tarifs.

1. La détermination du résultat 2024

1.1 Le résultat de l'exercice 2024

Recettes de fonctionnement	13 769 294,84 €	→	Solde d'exécution en fonctionnement	715 860,87 €
Dépenses de fonctionnement	13 053 433,97 €			
Recettes d'investissement	8 501 234,84 €	→	Solde d'exécution en investissement	651 027,14 €
Dépenses d'investissement	7 850 207,70 €			
Restes à réaliser en recettes	2 176 690,00 €	→	Solde des restes à réaliser	-239 157,09 €
Restes à réaliser en dépenses	2 415 847,09 €			
			Solde d'exécution global	1 127 730,92 €

Le compte financier unique 2024 présente un excédent global de clôture de 1.127.730,92 € pour le budget annexe de l'assainissement. L'affectation des résultats 2024 fait l'objet d'une délibération spécifique.

1.2 L'équilibre général

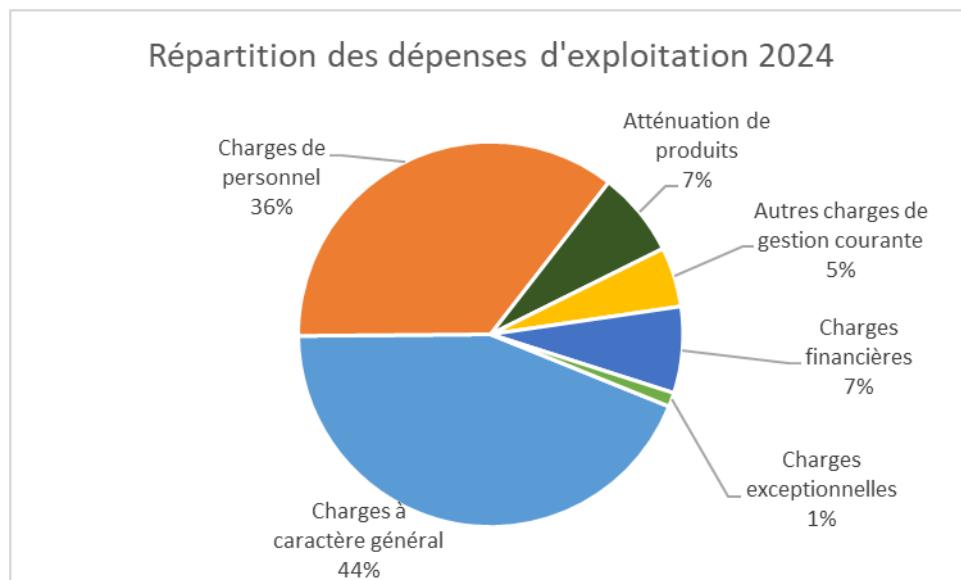
	CA 2023	CA 2024	Evolution	
Recettes réelles d'exploitation	12 380 643,49 €	12 359 381,19 €	-21 262,30 €	1
Recettes d'ordre d'exploitation	922 121,79 €	967 005,21 €	44 883,42 €	2
Reprise du résultat d'exploitation N-1	1 607 637,92 €	442 928,48 €	-1 164 709,44 €	3
Dépenses réelles d'exploitation	9 527 216,18 €	9 643 963,89 €	116 747,71 €	4
Dépenses d'ordre d'exploitation	2 765 657,50 €	3 409 470,08 €	643 812,58 €	5
Résultat d'exploitation	2 617 529,52 €	715 880,91 €	-1 901 648,61 €	6 = 1+2+3-4-5
Recettes réelles d'investissement	3 142 442,27 €	4 942 010,53 €	1 799 568,26 €	7
Recettes d'ordre d'investissement	2 879 492,65 €	3 559 224,31 €	679 731,66 €	8
Reprise du résultat d'investissement N-1	885 709,27 €	-419 806,09 €	-1 305 515,36 €	9
Dépenses réelles d'investissement	6 291 493,34 €	6 313 642,17 €	22 148,83 €	10
Dépenses d'ordre d'investissement	1 035 956,94 €	1 116 759,44 €	80 802,50 €	11
Solde d'exécution d'investissement	-419 806,09 €	651 027,14 €	1 070 833,23 €	12=7+8+9-10-11

2. La section de fonctionnement

2.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 9 643 963,89 € soit une augmentation mesurée de 116 747,71 € par rapport à 2023 (+ 1,2%). La principale augmentation provient des charges de personnel compensée par des moindres dépenses au premier rang desquelles les dépenses d'énergie.

	2023	2024	Evolution
Charges à caractère général	4 407 780,46 €	4 220 194,51 €	-187 585,95 €
Charges de personnel	3 118 610,95 €	3 437 507,64 €	318 896,69 €
Atténuation de produits	610 000,00 €	688 690,00 €	78 690,00 €
Autres charges de gestion courante	541 625,31 €	484 085,11 €	-57 540,20 €
Charges financières	662 971,88 €	699 875,85 €	36 903,97 €
Charges exceptionnelles	186 227,58 €	113 610,78 €	-72 616,80 €
dépenses réelles de fonctionnement	9 527 216,18 €	9 643 963,89 €	116 747,71 €



Les charges à caractère général sont en diminution de 187,6 K€ par rapport à 2023

Répartition des charges à caractère général :

	2023	2024	Evolution
Fluides	2 135 521,90 €	1 787 332,54 €	-348 189,36 €
Entretien	196 228,14 €	138 794,52 €	-57 433,62 €
Maintenance	241 695,56 €	307 001,36 €	65 305,80 €
Transport et traitement dont boues	955 670,27 €	1 026 657,00 €	70 986,73 €
Participation au budget général	662 093,85 €	691 788,00 €	29 694,15 €
Autres charges générales	216 570,74 €	268 621,09 €	52 050,35 €
TOTAL	4 407 780,46 €	4 220 194,51 €	-187 585,95 €

Les charges à caractère général avaient fortement augmenté en 2023 de +1,5 M€ en raison d'un pic des coûts de l'énergie (+ 1,4 M€). Ce poste de dépense a un impact majeur sur le budget assainissement, représentant 50 % des charges à caractère général au CA 2023 contre 24 % au CA 2022. Sur 2024, elles représentent 40%. Comme pour le budget eau, la baisse du cours des prix de l'énergie se traduit par une diminution de – 348 K€ soit – 19%.

Cette baisse des dépenses d'énergie sur 2024 comme les dépenses d'entretien (- 57 K€ dont – 40 K€ en raison du nettoyage de l'UDEP Trévenans sur 2023) expliquent la baisse des charges à caractère général. Les autres postes de dépenses liés à l'activité du service sont en hausse.

Les charges de personnel augmentent de 319 K€ soit 10,2 % par rapport à 2023.

L'année 2024 est notamment marquée par la mesure nationale d'ajout de 5 points d'indice au 1er janvier 2024.

Le remboursement au budget assainissement diminue de 25,7 K€ et les dépenses relatives aux agents mis à disposition par le centre de gestion augmente de 71,7 K€.

Les atténuations de produits augmentent de 78,7 K€ par rapport à 2023. Ce chapitre est composé du versement à l'Agence de l'Eau de la redevance pour modernisation du réseau de collecte. Cette redevance est payée par les usagers à la collectivité qui la reverse à l'Agence.

Les autres charges de gestion courante diminuent de 57 K€ entre 2023 et 2024.

Cette évolution tient compte de la hausse des participations versées au SMGPAP pour l'entretien des véhicules (+30 K€) compensée par des dépenses de créances irrécouvrables en baisse de 77 K€.

Les charges exceptionnelles diminuent de 72 K€ entre 2023 et 2024.

Les annulations de titres sur exercices antérieurs restent stables à 111 K€. La baisse des dépenses trouve son origine dans le non versement de la subvention pour les opérations de solidarité internationale (Burkina Faso – 30 K€) et le paiement de dépenses au titre de l'imprévision en 2023 (-42 K€).

Les provisions :

Fin 2024, le budget de l'assainissement bénéficie de deux provisions :

- Pour risque d'impayés d'un montant de 186.068 €.
- Pour risque de contentieux d'un montant de 100.000 € (pollution de la Savoureuse).

2.2 Les recettes réelles de fonctionnement

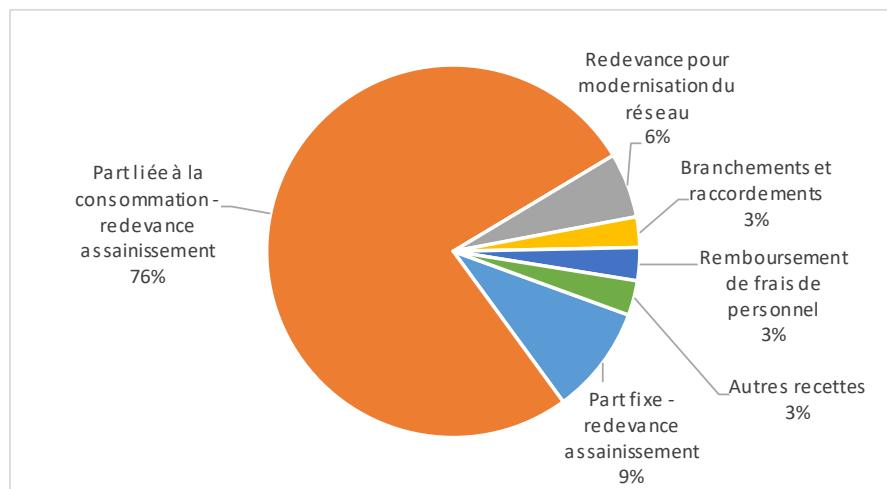
	2023	2024	Evolution
Atténuation de charges	1 071,23 €	0,00 €	-1 071,23 €
Produits des services, du domaine et des ventes diverses	11 905 846,68 €	11 865 165,75 €	-40 680,93 €
Subventions d'exploitation	243 547,50 €	320 415,12 €	76 867,62 €
Autres produits de gestion courante	44 253,54 €	93 434,20 €	49 180,66 €
Produits exceptionnels	140 533,54 €	78 573,08 €	-61 960,46 €
Reprises sur provisions	45 391,00 €	1 773,00 €	-43 618,00 €
recettes réelles de fonctionnement	12 380 643,49 €	12 359 361,15 €	-21 282,34 €

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 12.359.361,15 €, soit une très légère diminution par rapport à l'exercice précédent (- 21 K€). Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées à 96 % des produits des services.

Parmi les autres postes de recettes :

- Les subventions (chapitre 74) versées par l'Agence de l'Eau au titre de la prime d'épuration augmentent de 76,9 K€. Cette aide, calculée sur la performance des installations constitue une recette historique et d'un montant notable à l'échelle du budget. Elle ne sera plus versée à l'ensemble des collectivités dès 2025.
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) augmentent de 49 K€, principalement en raison de la facturation de la redevance pour défaut de branchement pour + 82 K€ (ratrapage de facturation d'une année)
- Les produits exceptionnels (chapitre 77) diminuent de – 62 K€ en raison principalement comme pour le budget Eau de la fin du dégrèvement de la TICFE (- 105 K€), et de moindres encaissements sur non-valeurs (- 14 K€). Ces baisses sont partiellement compensées par : un remboursement de la participation 2023 du SMGPAP (+ 35 K€), des versements de Certificat d'Economies (+ 22 K€) ...

Répartition des recettes (chapitre 70) :



	2023	2024	Évolution
Part fixe - redevance assainissement	1 121 374,20 €	1 132 778,24 €	11 404,04 €
Part liée à la consommation - redevance assainissement	9 266 453,24 €	9 200 861,62 €	-65 591,62 €
Redevance pour modernisation du réseau	692 167,05 €	678 419,58 €	-13 747,47 €
Branchements et raccordements	314 149,13 €	318 322,64 €	4 173,51 €
Remboursement de frais de personnel	326 413,74 €	345 860,71 €	19 446,97 €
Recettes liées au SPANC	36 679,73 €	37 482,84 €	803,11 €
Dépotage	53 751,76 €	49 762,48 €	-3 989,28 €
Autres prestations de services	94 857,83 €	101 677,64 €	6 819,81 €
TOTAL	11 905 846,68 €	11 865 165,75 €	-40 680,93 €

Il est constaté comme pour le budget Eau une poursuite de la baisse de consommation par les usagers qui explique la baisse des produits des services.

Les autres recettes de produits des services sur 2024 ne font pas apparaître d'évolutions significatives en dehors du remboursement de frais de personnel par le budget Eau (+ 19,4 K€).

Evolution des tarifs de l'assainissement :

	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
prix du m³ d'assainissement	1,72213 €	1,72213 €	1,72213 €	1,91000 €	1,91000 €	2,15 €	2,15 €
Part fixe HT	20 €	20 €	20 €	30 €	30 €	40 €	40 €

Bilan de la section d'exploitation

	CA 2023	CA 2024
recettes de gestion courantes	12 194 718,95 €	12 279 015,07 €
dépenses de gestion courantes	8 678 016,72 €	8 830 477,26 €
solde de gestion courante	3 516 702,23 €	3 448 537,81 €
recettes réelles de fonctionnement	12 380 643,49 €	12 359 361,15 €
dépenses réelles de fonctionnement	9 527 216,18 €	9 643 963,89 €
Epargne brute	2 853 427,31 €	2 715 397,26 €
Remboursement du capital de la dette	1 710 259,65 €	1 794 820,90 €
Epargne nette	1 143 167,66 €	920 576,36 €

Le budget Assainissement dégage fin 2024 une épargne nette de 920 K€ affectée à l'autofinancement du programme d'investissement.

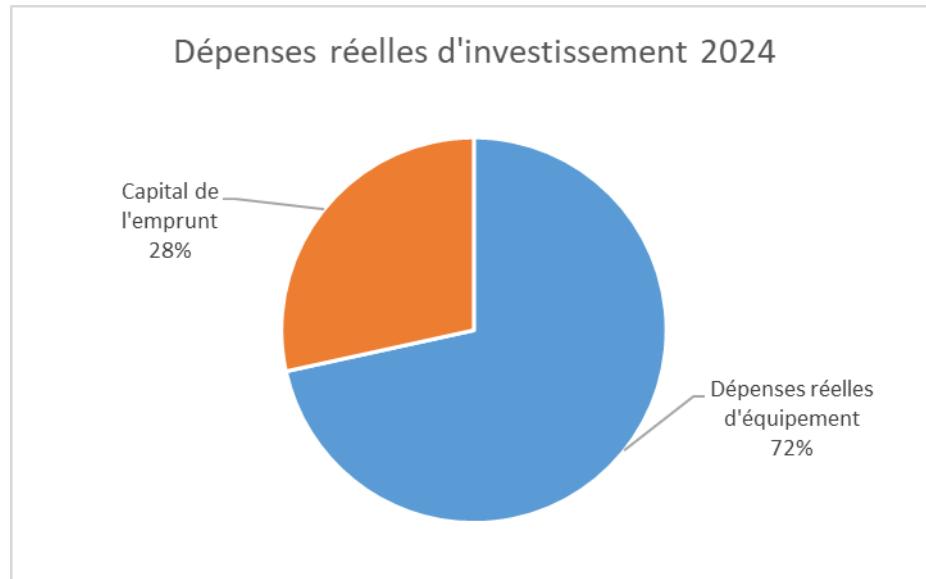
3. La section d'investissement

3.1 Les dépenses réelles d'investissement

Pour l'exercice 2024, elles s'élèvent à 6.313.642,17 € soit une augmentation de 22 K€ par rapport à 2023.

	2023	2024	Evolution
Dépenses réelles d'équipement	4 581 233,69 €	4 518 821,27 €	-62 412,42 €
Capital de l'emprunt	1 710 259,65 €	1 794 820,90 €	84 561,25 €
TOTAL	6 291 493,34 €	6 313 642,17 €	22 148,83 €

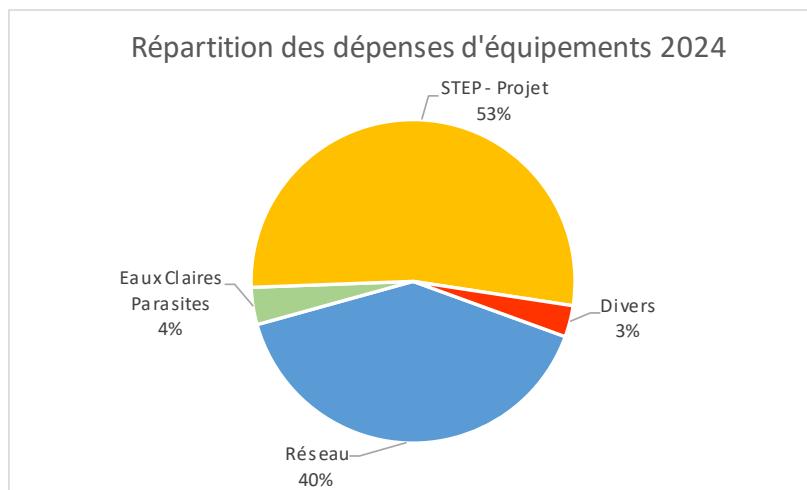
Les dépenses d'équipement d'un montant total de 4 518 821,27 € sont réparties de la manière suivante :



2024	
Réseau	1 813 428,78 €
Eaux Claires Parasites	168 411,18 €
STEP - Projet	2 394 956,97 €
Divers	142 024,34 €
TOTAL	4 518 821,27 €

Les principales dépenses 2024 sont constituées de :

- Réhabilitation de la station de Bavilliers 1,2 M€.
- Travaux sur la station de Belfort (centrifugeuses : 340 K€, clarificateurs : 233 K€, aire de stockage : 60 K€, passerelle agitateurs 38 K€).
- Travaux sur les réseaux (Interconnexion Deney, Offemont rue sous la Miotte, Phaffans, Belfort : rue Grille, Via d'auxelles, rue Foltz, rue Plumeré ...).



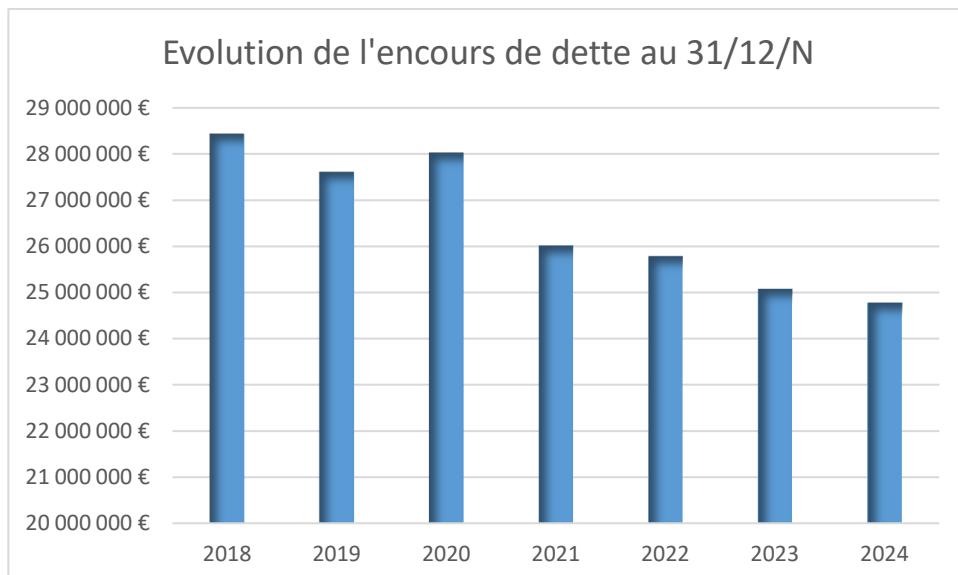
3.2 Les recettes d'investissement

Pour 2024, elles s'élèvent à 8.501.234, 84 € dont 1,5 M€ d'emprunts.

		CA 2023	CA 2024	évolution	
				en valeur	en %
13	subvention d'investissement recues	894 596,00 €	316 548,25 €	- 578 048 €	-65%
10	Dotations, Fonds divers et réserves	1 224 138,36 €	3 104 851,85 €	1 880 713 €	154%
	 dont FCTVA	547 088,54 €	930 250,81 €	383 162 €	70%
16	 dont 1068	677 049,82 €	2 174 601,04 €	1 497 551 €	221%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00 €	1 500 000,00 €	500 000 €	50%
27	Autres immobilisations financières	23 707,91 €	20 610,43 €	- 3 097 €	-13%
total des recettes réelles d'investissement		3 142 442,27 €	4 942 010,53 €	1 799 568 €	57%
040	Opérations d'ordres et de transfert entre	2 765 657,50 €	3 409 470,08 €	643 813 €	23%
041	opérations patrimoniales	113 835,15 €	149 754,23 €	35 919 €	32%
total des recettes d'investissement		6 021 934,92 €	8 501 234,84 €	2 479 300 €	41%

4. La dette

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31/12/N	28 433 595 €	27 609 909 €	28 024 858 €	26 009 244 €	25 786 271 €	25 076 011 €	24 781 190 €



L'encours de la dette est arrêté à 24.781.190 € au 31 décembre 2024. Il diminue de 294 K€ en 2024.

La charge de la dette :

	2023	2024
Intérêts d'emprunt	662 972 €	699 876 €
Remb du capital	1 710 260 €	1 794 821 €
TOTAL	2 373 232 €	2 494 697 €

BUDGET ANNEXE

LOTISSEMENT ARTISANAL LES ERRUES

Le résultat de l'exercice 2024 :

Recettes de fonctionnement	49 899,46 €	} → Solde d'exécution en fonctionnement	0,00 €
Dépenses de fonctionnement	49 899,46 €		
Recettes d'investissement	402 500,00 €	} → Solde d'exécution en investissement	0,00 €
Dépenses d'investissement	402 500,00 €		
Restes à réaliser en recettes	0,00 €	} → Solde des restes à réaliser	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €		
		Solde d'exécution global	0,00 €

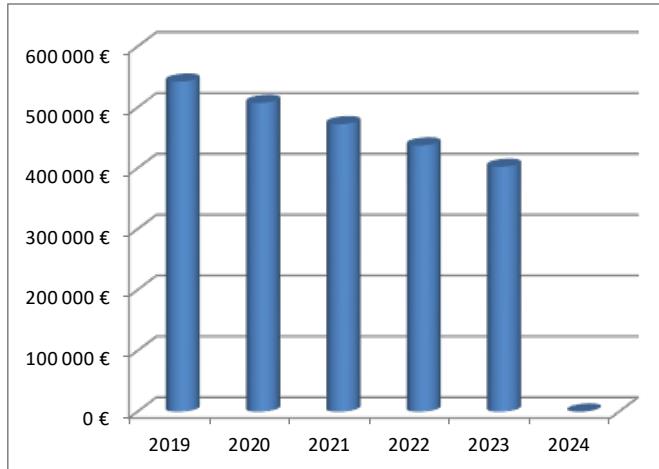
Le compte financier unique 2024 présente un solde d'exécution global nul. Ce solde résulte des dernières écritures de clôture de ce budget conformément à la délibération n° 2024-104 du conseil communautaire du 10 octobre 2024.

Le récapitulatif général :

	CA 2023	CA 2024	
Recettes réelles de fonctionnement	585 860,40 €	42 501,33 €	1
Recettes d'ordre de fonctionnement	618 457,26 €	7 398,13 €	2
Résultat de fonctionnement N-1	0,00 €	0,00 €	3
Dépenses réelles de fonctionnement	8 063,13 €	7 398,13 €	4
Charges financières	8 063,13 €	7 398,13 €	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 189 054,47 €	40 840,99 €	5
Résultat de fonctionnement N-1	8 860,40 €	1 660,34 €	6
Résultat de fonctionnement	-1 660,34 €	0,00 €	7=1+2+3-4-5-6
Recettes réelles d'investissement	0,00 €	0,00 €	8
Recettes d'ordre d'investissement	1 180 991,34 €	33 442,86 €	9
Résultat d'investissement N-1	0,00 €	369 057,14 €	10
Dépenses réelles d'investissement	35 000,00 €	402 500,00 €	11
Dépenses d'ordre d'investissement	610 394,13 €	0,00 €	12
Résultat d'investissement N-1	166 540,07 €	0,00 €	13
Solde d'exécution d'investissement	369 057,14 €	0,00 €	14=8+9+10-11-12-13

La dette

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	542 500 €	507 500 €	472 500 €	437 500 €	402 500 €	0 €



La charge de la dette

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Remboursement du capital de la dette	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
Intérêts de la dette	10 723 €	10 058 €	9 393 €	8 728 €	8 064 €	7 398 €

L'activité 2024 :

Conformément à la délibération n°2024-104 plusieurs écritures ont été effectuées en 2024 en vue de la clôture de ce budget annexe du lotissement Les Errues :

- Reprise de la dernière parcelle dans l'actif du budget principal avec versement d'une participation de celui-ci d'un montant de 40 840,99 € pour annuler les stocks.
- Prise en charge par le budget principal du déficit de fonctionnement constaté fin 2023 (1 660,34 €).
- Remboursement de l'emprunt sur le budget du lotissement avec reprise de celui-ci sur le budget principal (capital restant dû au 31 décembre 2024 de 367 500€).